

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

20251023\_005

**Mairie de  
Mairie de  
LES ARDILLATS  
(Rhône)**

L'an deux mil vingt cinq  
Le : 23 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de LES ARDILLATS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean Michel MOREY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2025

**PRESENTS :** MM. J-M. MOREY - J-P. CIMETIERE - F. SIVIGNON -  
Mmes F. PATAY - C. DURAND - MM. S. TAGUET - H. MACHEZER - J.  
JANDARD - P. FOREST - Mmes A. SANLAVILLE - P. CHEVALIER -  
MM R. JACQUET - J. DUCROUX

**Excusés :** A. BARRAUD

Secrétaire de séance : Fleury SIVIGNON

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14  
Votants : 13  
Présents : 13

**OBJET :**

Subventions communales  
2026

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des diverses demandes de subventions sollicitées au titre de l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE d'allouer** les subventions suivantes pour 2026 :

- Amicale des donneurs de sang de Beaujeu	71 €
- Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers du Val d'Ardières	250 €
- RASED antenne de Beaujeu (20€ / classe)	60 €
- Voyage scolaire par enfant :	30 €
- Centre aéré par jour et par enfant :	4 €

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire, Jean-Michel MOREY

